



L'ÉCOLE DE CONDUITE D'INGRÉ 2.0

Stéphane MONTAGNÉ

FORMATION MOTO 125CM3

A compter du 01/01/2011

Toute personne désirant circuler sur une motocyclette légère ou un véhicule à 3 roues de + de 50 cm³ doit suivre une formation pratique et théorique de 7h dispensées par une école de conduite.

Les usagers pouvant justifier par attestation d'assurance qu'ils ont utilisé une motocyclette ou un véhicule à 3 roues au cours des 5 dernières années précédant le 01/01/2011 seront dispensés de formation .

Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende de 135€.

La conduite de ces véhicules est limitée au seul territoire national.

La formation est d'une durée de 7h comprenant :

- > 1h de théorie
- > 2h de plateau (hors circulation)
- > 4h de circulation

TOTAL T.T.C 340€

PROGRAMME DE FORMATION

Module théorique 1h

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère :

- D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules
- D'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules :
 - conduite sous la pluie, circuler la nuit, anticiper et détecter les dangers
- De savoir se rendre détectable
- D'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs :
 - casque à la bonne taille et attaché
 - gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes
- D'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues

Remis le :